

Date : Dakar, le 24 Août 2017

DEMANDE DE COTATION RFQ N° UNFPA/SEN/RFQ/17/009

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

« RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE FACILITER LE PROCESSUS DE FORMULATION DU 8^{ÈME} PROGRAMME DE COOPERATION 2019-2023 UNFPA / GOUVERNEMENT DU SENEGAL (CP8) ».

Le Bureau Pays du Fonds des Nations Unies pour la Population au Sénégal, souhaiterait procéder à la sélection d'un cabinet chargé de faciliter le processus de formulation du 8^{ème} Programme de Coopération 2019-2023 UNFPA/Gouvernement du Sénégal (CP8)».

L'UNFPA cherche donc des offres qualifiées pour les services mentionnés ci-dessus. Votre structure est invitée à soumettre sa meilleure offre technique et financière pour les services demandés.

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les services voulues et qui disposent de la capacité juridique pour exercer au Sénégal.

L'avis d'appel à proposition est disponible sur les sites Web suivants de l'UNFPA :

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/unfpasenegal>.

TWITTER : <https://twitter.com/UNFPASenegal>

BLOG : <https://unfpasenegal.blogspot.sn>

SITE WEB: <http://senegal.unfpa.org/fr>.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA](#).

II – Termes de référence pour la facilitation du processus de formulation du 8^{ème} Programme de Coopération 2019-2023 UNFPA / Gouvernement du Sénégal (CP8)

1. Contexte et justification

En 2011, l'UNFPA et le Gouvernement du Sénégal ont adopté le 7^{ème} Programme de Pays comme cadre de coopération dans les domaines de la santé de la reproduction, du genre et de UNFPA/PSB/Bids/Request for Quotation for Services/RFQ/ RFQ Simple Services [0616 – Rev02]

population/développement sur la période 2012-2016. Afin de permettre son alignement sur le cycle du Plan d'Actions Prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE) 2014-2018 et celui du PNUAD 2012-2018, le programme a fait l'objet d'une extension sur la période 2017-2018.

En 2016, le rapport d'évaluation finale du 7^{ème} Programme de Pays a été favorablement apprécié par le Bureau indépendant d'évaluation de l'UNFPA. Ce rapport a analysé les principaux progrès et gaps enregistrés dans la mise en œuvre des interventions et a formulé des recommandations pouvant conduire à de meilleurs résultats.

Par ailleurs, le Sénégal et le Système des Nations Unies se sont engagés pour le « Delivery as One » avec la réalisation de revue conjointe des interventions du Système des Nations Unies et plus tard la mise en œuvre du nouveau PNUAD 2019-2023.

Ainsi, l'année 2017 sera marquée par l'élaboration du PNUAD 2019-2023 et le lancement du processus d'élaboration du nouveau cycle du Plan d'Actions Prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PAP 2019-2023) qui devrait mieux prendre en compte les conditions de la capture du dividende démographique au Sénégal, conformément à la feuille de route de l'Union Africaine (UA) sur « tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » adoptée cette année.

Tous ces processus devraient s'inscrire dans la dynamique de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA. Au niveau global, l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF et ONUFEMMEs ont ébauché des esquisses de Plan stratégique 2018-2021 afin d'harmoniser leurs approches au niveau des effets. Celui de l'UNFPA comporte 4 effets¹:

Parallèlement au processus d'élaboration du PNUAD 2019-2023, le CP8 devra être élaboré cette année, à partir des priorités nationales et des avantages comparatifs de l'UNFPA comme entité des Nations Unies concourant à la mise en œuvre du PNUAD.

C'est dans ce contexte qu'une feuille de route est proposée et les TdR élaborés pour décliner le processus d'élaboration du CP8 dont les principales étapes s'articuleront autour de : (i) la revue documentaire et la consultation des parties prenantes/analyse de situation/justification du programme ; (ii) l'atelier de priorisation/élaboration du cadre de résultats et des ressources, théorie du changement, sécurité, management des risques, partenariats, suivi-évaluation ; (iii) la revue des documents à soumettre au Conseil d'administration du Fonds en septembre 2018 (4-11).

2. Objectifs

¹ **Résultat 1** : partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, exercent pleinement leurs droits en matière de procréation et utilisent les services intégrés de santé sexuelle et procréative sans contrainte, discrimination ni violence

Résultat 2 : tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et procréative, d'exercer leurs droits en matière de procréation et de participer au développement durable, à l'action humanitaire et à la consolidation de la paix

Résultat 3 : l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et les droits en matière de procréation sont réalisés en mettant l'accent sur l'élimination de la violence sexiste et des pratiques néfastes dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement

Résultat 4 : la quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes partout dans le monde

L'objectif poursuivi à travers cet exercice est de décrire les différentes étapes de la formulation du 8^{ème} Programme de Pays 2019-2023 facilitée par le cabinet d'études et de préciser les rôles et responsabilités de chacun.

3. Produits

Les produits suivants sont attendus :

- rapport d'analyse de situation, y compris les gaps par rapport aux besoins, les leçons apprises et les défis ;
- synthèse de la justification du programme et des priorités nationales relatives aux domaines d'intervention de l'UNFPA ;
- inputs pour l'élaboration du cadre de résultats et de ressources du Programme de Pays 2019-2023;
- inputs relatifs aux partenariats, la gestion des risques, le plan de mobilisation des ressources, etc.

4. Méthodologie

Une approche participative et inclusive sera adoptée durant le processus d'élaboration du programme de pays, avec l'implication des principales parties prenantes (Gouvernement, Partenaires techniques et financiers, ONG, etc.). Les principales approches et principes² de programmation du Système des Nations Unies seront pris en compte durant l'exercice pour s'inscrire dans la perspective du PNUAD 2019-2023 et le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA. Un comité de pilotage (Gouvernement et UNFPA) et des comités techniques sectoriels (santé, jeunesse, genre, population & développement) seront mis en place pour piloter le processus, faciliter la collecte des données et l'analyse et l'assurance qualité des différents produits.

Le processus de formulation du programme sera facilité par un cabinet d'études.

4.1. Analyse de situation

Une analyse de situation sera réalisée au niveau des domaines (santé de la reproduction, genre et droits humains, dynamique de population, jeunesse) pour capitaliser sur les résultats des expériences du programme de coopération en cours. Elle sera menée à travers une revue documentaire, des consultations avec les principales parties prenantes, entre autres.

Les principaux documents suivants seront exploités : Bilan commun de pays du PNUAD et études complémentaires afférentes, rapport d'évaluation finale du CP7, enquêtes (SPSR, SONU, EDS-C), rapport analyse situationnelle GFF, RSS, Plan stratégique SRMNIA 2016-2020, Cadre stratégique national de PF 2016-2020, étude sur le dividende démographique, "Population situation analysis", Plan stratégique nutrition, PIC IV/Luxembourg, Feuille de route de l'UA sur dividende démographique, rapports FP2020, Résolutions "Commission statut de la femme", RAC/PSE, Rapport de documentation du « new deal », rapport d'évaluation de la Stratégie à base communautaire, "evidence synthesis review of the grandmother development program", évaluation finale du Plan d'action excision, SNEEG 2016-2026, Plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains 2017-2021, rapports sur les ODD, matrice de planification pour le suivi et l'évaluation, Plan stratégique UNFPA 2018-2021.

Un rapport d'analyse préliminaire sera produit par les comités techniques sectoriels (santé, jeunesse, genre et population/développement), avec la facilitation du cabinet d'études.

²ne laisser personne en rade"; droits humains, égalité de genre et autonomisation des femmes ; durabilité et résilience; redevabilité; programmation axée sur les résultats;développement de capacité, etc.

Le rapport d'analyse sera consolidé par la facilitation (cabinet d'étude).

Ce rapport d'analyse à élaborer à partir de données désagrégées fournira des informations sur :

- contexte et justification du programme;
- performance passée, les leçons apprises, opportunités et les priorités nationales, telles que déclinées durant l'élaboration du PNUAD : principaux succès, gaps du précédent programme, défis;
- avantages comparatifs de l'UNFPA analysés, en lien avec les objectifs nationaux clés de développement;
- principales questions de sécurité/urgence humanitaire pouvant avoir une implication sur la mise en œuvre du programme.

En définitive, le rapport décrit et analyse les éléments suivants:

- contexte de développement national et sous-national, et son évolution/tendance, en tenant compte de la fragilité aux chocs externes et internes, catastrophes/dangers naturels et / ou des conflits identifiés dans le cadre du « country security risk assessment » ; radicalisme...
- principales politiques nationales du domaine, besoins et gaps afférents ;
- évidences sur les progrès réalisés et les leçons tirées des interventions pour relever les défis du développement; et
- populations et groupes vulnérables clés, gaps dans leur accès aux services, à l'information et / ou aux appuis; gaps dans la capacité ou les obstacles à la satisfaction de leurs besoins et stratégies pour pallier ces gaps.

Le rapport d'analyse fournira les éléments de justification du programme de pays.

4.2. Atelier de synthèse et planification stratégique

L'atelier regroupera les principales parties prenantes ayant contribué à l'analyse de situation. Il pourra faire appel à d'autres acteurs (secteur privé, Parlementaires, etc.)

L'approche méthodologique de l'atelier privilégiera les discussions en plénière et les travaux de groupe.

Le cabinet d'études préparera et facilitera l'atelier de synthèse et de priorisation, sous la coordination du comité de pilotage.

Le rapport issu de l'atelier devra inclure:

- les priorités du programme alignées sur celles du pays (y compris du PNUAD) et partenariats. Cette section présente les résultats attendus et les interventions clés de la chaîne de résultats, ainsi que les partenariats envisagés pour la réalisation des résultats.
- le management et gestion des risques : stratégie de mise en œuvre du programme de pays et les arrangements institutionnels et mécanismes de coordination associés ; opportunités de mobilisation des ressources et, le cas échéant, sur la façon dont d'autres ressources, devraient compléter les ressources ordinaires allouées; informations sur la composition du personnel et le cas échéant, les arrangements à envisager pour conduire efficacement et de manière efficiente le programme; analyse sur les principaux risques programmatiques clés pouvant avoir une incidence sur la réalisation des priorités du programme et sur la façon dont le programme garantira que les risques sont évités et / ou atténués et gérés (y compris le mécanisme d'alerte précoce).
- le suivi-évaluation, en collaboration avec les parties prenantes clés et dans le cadre du suivi-évaluation du PNUAD et du contexte de "delivery as one".

- le cadre de résultats et de ressources : présente un résumé des produits³, indicateurs⁴, ainsi que leurs situations de référence, cibles annuelles à atteindre et les ressources estimées disponibles, à partir des effets de PNUAD et du Plan stratégique 2018-2021.

La chaîne des résultats sera établie pour décliner les différents résultats du programme et leurs liens avec les résultats de l'UNDAF, les objectifs du PSE et les résultats du Plan Stratégique UNFPA 2018-2021. L'élaboration de la chaîne des résultats s'accompagnera de l'identification des principales hypothèses sous-jacentes relatives aux événements et les structures ou systèmes organisationnels requis pour avoir l'impact souhaité, ainsi que de l'analyse des risques contextuels éventuels pour le programme.

4.3. Revue du narratif et des documents annexes

Le Comité de pilotage (Gouvernement et UNFPA) assurera la qualité des documents à soumettre au Conseil d'administration. Egalement le processus de revue au niveau régional et global de UNFPA (programme review committee) sera mis à contribution pour améliorer la qualité des documents.

5. Durée/chronogramme

- Une feuille de route est élaborée pour préciser les livrables, activités, responsabilités, tâches, délais.
- La Revue documentaire/consultations et l'élaboration du rapport d'analyse débutera à la mi-août 2017, pour une cohérence avec l'élaboration du CCA du PNUAD 2019-2023.
- La planification stratégique est prévue les 17 et 18 octobre 2017.
- Le 1er draft du CP8 élaboré sous la coordination du Comité de pilotage devra être disponible au plus tard le 30 novembre 2017.

6. Gestion du processus

Un comité de pilotage UNFPA et Gouvernement assurera la coordination et la supervision du processus facilité par le cabinet d'études. Ce comité pourrait s'appuyer sur une task force pour l'assurance qualité des documents et l'organisation des sessions de travail. Des termes de référence sont définis pour ces mécanismes afin de clarifier leurs rôles et responsabilités, déterminer ses membres et calendriers de rencontre.

III. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne contact à l'UNFPA :	Ahmidou Thiam
No. de tél. :	00 221 33 859 82 82 – 33 859 82 53
Adresse e-mail du contact :	athiam@unfpa.org

³ Les produits sont définis comme des changements dans les connaissances ou habiletés et capacités des individus ou institutions, ou dans la disponibilité de nouveaux produits et services qui résultent de la réalisation des activités dans le cadre des interventions pour le développement et sous le contrôle de l'Organisation

⁴ SMART (specific, measurable, achievable, relevant, time-bound)

La date limite pour soumettre des questions est fixée au Jeudi 31 août 2017 à 17 heures GMT. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

IV. Contenu des cotations

Les cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les devis doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les termes de références.
 - b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.
 - c) L'acceptation des conditions générales applicables aux contrats qui se trouvent en annexe 1
- Les trois parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

V. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section IV ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard le jeudi 07 Septembre 2017 à **16 h GMT.**

Nom du contact de l'UNFPA :	<i>Amadou Moctar Diop ou Thérèse Kahdi Eleazar ou Ahmidou Thiam</i>
Adresse e-mail du contact :	<i>adiop@unfpa.org ; eleazar@unfpa.org ; athiam@unfpa.org</i>

Veuillez lire les recommandations suivantes pour les soumissions électroniques :

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail : **UNFPA/SEN/RFQ/17/009 – Sélection d'un Cabinet pour l'élaboration du CP8.** Les e-mails ne contenant pas l'objet correct ne pourront pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et donc ignorés.
- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.

Les offres peuvent aussi être déposées sous pli fermé avec la mention «**Sélection d'un Cabinet pour l'élaboration du CP8 – Ne pas ouvrir S.V.P** ». à l'adresse ci-après :

- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) Bureau Pays
Immeuble Wollé Ndiaye, Route du Méridien Président
Dakar

NB : Les offres reçues après la date limite ne seront plus considérées.

VI. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

Les devis seront évalués en fonction de l'offre technique et du coût total des services (devis financiers).

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées en premier pour vérifier leur conformité avec les spécifications techniques envoyées lors de la demande de cotations. L'évaluation

financière permettra d'attribuer le marché à la proposition la moins chère parmi les offres ayant été acceptées sur le plan technique.

❖ **Évaluation technique**

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité avec les termes de référence qui ont été envoyées lors de la demande de cotation. Toute offre non conforme par rapport à ces termes de référence sera techniquement rejetée et son offre financière ne sera pas conséquent pas examinée.

❖ **Évaluation financière**

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a été acceptée seront évaluées. Le marché sera attribué à l'offre financière la moins chère des offres ayant été techniquement acceptées par rapport à leur conformité aux termes de référence qui ont été envoyés aux différents prestataires lors de la demande de cotation.

VII. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes au soumissionnaire ayant proposé l'offre financière la moins chère parmi les offres ayant été techniquement acceptées.

VIII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

IX. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

X. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute

on-coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

XI. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XII. Contestation du processus de Demande de cotation

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de ce RFQ, de l'évaluation ou de l'adjudication du contrat pourront envoyer une réclamation au Représentant Résident de UNFPA Sénégal, **Madame Andrea Wojnar Diagne** à l'adresse suivante : adiagne@unfpa.org. Si le soumissionnaire n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XIII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).